



## CONGRÈS DE BORDEAUX 29-30 NOVEMBRE 2013

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010 - 2013

### ➤ La crise n'est pas responsable de tout

Depuis le précédent congrès de *Sup'Recherche-UNSA*, qui s'est tenu à Nancy les 25-26 novembre 2010, les trois années de ce mandat ont été partagées entre la présidence de Nicolas Sarkozy, avec deux ministres de l'ESR<sup>1</sup>, Valérie Pécresse et Laurent Wauquiez, et la présidence de François Hollande, avec Geneviève Fioraso.

La crise économique mondiale continue à servir d'excuse permanente à nombre de dérives. Ces trois années de fortes contraintes budgétaires et d'autonomisation accrue des établissements d'enseignement supérieur ont vu de nombreuses réformes se mettre en place, en particulier dans l'ESR.

Et pour nous, personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, la situation n'est pas facile, avec le point d'indice gelé pour la troisième année de suite et les augmentations de contractuels avec des contrats précaires...

Face à cette situation qui perdure, nous avons maintenu notre stratégie et notre approche réformatrice : une ouverture aux transformations et aux évolutions de nos institutions et de notre métier, une attitude qui consiste à négocier chaque fois que c'est possible et à nous opposer si nécessaire. Agir pour améliorer les projets gouvernementaux en recherchant la négociation, telle est notre conception de l'activité syndicale.

### ➤ Principales réformes concernant l'Enseignement supérieur et la Recherche

La première période de ce mandat, avec la droite au gouvernement, a vu la mise en place des nombreux décrets d'application (comités de sélection, refonte du statut des enseignants-chercheurs) de la loi LRU<sup>2</sup> (été 2007). La seconde moitié de ce mandat, avec la gauche au pouvoir, a vu la mise en place de la nouvelle loi de l'ESR (loi du 22 juillet 2013), de nombreux décrets n'étant pas signés. Des réformes successives qui n'ont pas globalement changé la donne : l'autonomie des universités dans un contexte de pénurie budgétaire.

(I) Ainsi, depuis notre dernier congrès, nous avons fait face à la mise en place de la loi LRU, tous les établissements étant passés aux RCE<sup>3</sup> au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012, avec pour conséquence des gels de postes. Le paysage universitaire évolue et se structure différemment : des PRES<sup>4</sup>, de fusions d'universités devenant Grands Etablissements, etc. Concernant les IUFM<sup>5</sup> qui avaient déjà intégré les universités (2005) une grande réforme se préparait, celle de la Mastérisation. Les EPST<sup>6</sup> ont aussi été restructurés de façon autoritaire (émergence des alliances, restructuration du CNRS<sup>7</sup> ou de l'INSERM<sup>8</sup>, création des IDEX<sup>9</sup>...) – au prétexte d'une soi-disant augmentation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont les intéressés ont eu du mal à voir la déclinaison au niveau des établissements, des laboratoires ou des individus. Cette période a aussi été celle de la mise en place du contrat doctoral, contrat bien avantageux pour ceux qui ont pu en profiter, mais qui a eu pour conséquences que beaucoup d'établissements ont interdit l'inscription en thèse pour ceux qui n'obtenaient pas de contrat doctoral, sans pour autant augmenter le nombre de contrats.

La première période de ce mandat, de novembre 2010 à mai 2012, n'a pas vu de nouveaux grands chantiers, mais bien la mise en place des différents décrets d'application de la loi LRU et il y a eu une série de groupes de travail ministériels auxquels *Sup'Recherche* a participé :

1. La mise en forme du référentiel national des équivalences horaires, chantier qui n'a toujours pas fait l'objet d'un bilan, le référentiel que nous avons souhaité n'a encore rien de 'national' et les différences entre établissements sont toutes aussi nombreuses qu'avant son existence. Le principe de la reconnaissance du travail est acquis, mais fort différemment selon l'établissement de rattachement.

<sup>1</sup> Enseignement supérieur et de la Recherche

<sup>2</sup> Libertés et Responsabilités des Universités

<sup>3</sup> Responsabilités et Compétences Elargies

<sup>4</sup> Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur

<sup>5</sup> Instituts Universitaires de Formation des Maîtres

<sup>6</sup> Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique

<sup>7</sup> Centre National de la Recherche Scientifique

<sup>8</sup> Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

<sup>9</sup> Initiative D'Excellence

2. Un groupe de travail qui se devait d'émettre des propositions d'amélioration des conditions de travail des PRAG<sup>10</sup> et PRCE<sup>11</sup> ; ce groupe, qui s'est pourtant réuni de nombreuses fois, n'a pas abouti. Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, nous demandons régulièrement à ce que ce chantier soit rouvert mais à ce jour, il n'en est rien.
3. Et en même temps, le chantier de la mastérisation des métiers de l'enseignement, auquel nous avons activement participé avec l'UNSA-Education et qui a débouché sur les ESPE<sup>12</sup>, ce qui nous conduit à la seconde période de ce mandat.

En essayant de combiner réalisme, négociation et opposition, nous avons persisté à maintenir le contact avec nos interlocuteurs ministériels, à siéger dans toutes les réunions, à profiter de la moindre opportunité pour tenter de sortir de la crise par le haut et de contrer les dérives des réformes que le gouvernement tentait d'imposer.

(II) Depuis mai 2012, un nouveau gouvernement est en place et les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont poursuivies.

Au premier plan, la nouvelle loi de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (22 juillet 2013), loi que nous aurions voulu meilleure et surtout plus radicalement différente de la loi LRU. En réalité, bien peu de points changent (cf. N° 70 de mars 2013 de la lettre d'infos de notre syndicat), et comme nous l'avons écrit : *Le Changement, c'est une question de vocabulaire*. Le changement c'est, par exemple l'AERES rebaptisée en HCERES sans que nous ne percevions aucune différence entre l'ancienne et la nouvelle structure... Malgré des mois de travail collectif pour obtenir une meilleure loi pour l'ESR, cette loi ne nous convient pas et c'est la raison pour laquelle, au CNESER<sup>13</sup> du 25 février 2013, nous avons refusé de la voter.

Depuis la rentrée 2013, nous nous attelons au lourd travail de négociation sur les décrets d'application, et en particulier sur le décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs, sur le retour de la PEDR (en remplacement de la PES) et sur le décret sur l'accréditation des établissements (à la place de l'habilitation des diplômés).

Reste aussi le projet de nouvelle nomenclature de Licence et Master auquel nous avons activement participé au sein des Comités de Suivi Licence, Licence Professionnelle et Master ; ce projet de nomenclature simplifié subit des modifications au gré du vent et en fonction des groupes de pressions.

A la rentrée 2013-2014, il y a eu la mise en place des ESPE et là aussi tout n'est pas satisfaisant. Pendant toute la période de préparation, nous avons essayé de faire modifier la place du concours et bien d'autres aspects de cette loi, y compris le passage en force de l'accréditation au détriment de l'habilitation des diplômés, et c'est en particulier en raison de cet aspect que nous avons voté contre au CNESER.

## **Faire entendre nos revendications**

Nous appuyant sur le débat interne permanent au sein du Secrétariat National et du Conseil National, et, quand le besoin s'en faisait sentir, de consultations de tous nos syndiqués, nous avons également tenté, à travers nos contacts réguliers avec le cabinet des ministres successifs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et grâce à l'action de nos représentants au CTPU<sup>14</sup>, au CTMESR<sup>15</sup>, et au CNESER de limiter les dégâts et de faire avancer nos revendications. Le plus efficace aujourd'hui semble être la négociation en bilatérale, même si les promesses engagées ne sont pas toujours tenues, comme cela été le cas des négociations sur la loi ESR.

Si nous ne sommes pas parvenus à empêcher tout ce que nous considérons comme potentiellement néfaste, nous avons néanmoins contribué à améliorer le texte en imposant par exemple la parité entre A et B dans les Conseils restreints, ou encore en exigeant la présence d'au moins une université au sein des « Communautés scientifiques » devenues « Communautés d'Universités et d'Etablissements »...

Ainsi plusieurs de nos revendications ont été satisfaites, et nous sommes parvenus à obtenir des avancées certaines. Des progrès qui, parfois, résultent de la conjugaison du volontarisme ministériel et de nos revendications, et des progrès qui sont le fruit de notre inlassable travail de discussion, de persuasion et de négociation.

<sup>10</sup> Professeur Agrégé affecté dans l'enseignement supérieur

<sup>11</sup> Professeur Certifié affecté dans l'enseignement supérieur

<sup>12</sup> Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation

<sup>13</sup> Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche

<sup>14</sup> Comité Technique Paritaire des Universités

<sup>15</sup> Comité Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

## ➤ Représentativité : une progression continue

S'il est essentiel pour nous d'être en accord avec nos orientations, aux lignes directrices de notre syndicalisme, il n'en est pas moins important que notre action soit reconnue par nos collègues. A ce titre, les élections représentent des tests qui nous permettent de mesurer la façon dont notre travail syndical est perçu.

Diverses élections nationales se sont déroulées depuis 3 ans et dans tous les cas nous progressons.

- Le CNU<sup>16</sup>, en 2011, pour lequel nous avons présenté des candidats pour deux fois plus de listes que lors du précédent scrutin, ce qui a mécaniquement permis de doubler notre nombre d'élus par rapport à 2007. Et pourtant, nous avons pris un risque, puisque nous avons affirmé ne pas être contre l'évaluation des enseignants-chercheurs ; cela nous a finalement rapporté des voix car nous avons bien expliqué qu'il ne s'agissait pas d'une évaluation sanction mais bien d'une évaluation basée sur l'appréciation et la reconnaissance de la contribution de chacun.
- Pour les élections au CTMESR, en 2011, avec l'UNSA-Education, nous avons confirmé notre première place dans l'enseignement supérieur, en obtenant huit places (4 titulaires et 4 suppléants).
- Au CNESER, avec le scrutin du 22 mars 2011, nous sommes dans une position renforcée car nous avons obtenu une nette progression de voix, même si nous n'avons pas gagné de siège supplémentaire ; nous siégeons à la Section permanente, à la Commission Scientifique permanente et nous avons trois élus au CNESER Disciplinaire (un titulaire en B et deux suppléants A & B) ; enfin, nous siégeons au Conseil Supérieur de l'Education. Au nom de l'UNSA, notre SG a été nommée représentante titulaire des Grands Intérêts Nationaux, et a obtenu la confiance de l'ensemble des autres organisations syndicales qui l'ont élue pour les représenter, avec droit de vote, à toutes les séances de la Section permanente.
- En février 2012, ce fut la mise en place des CHSCT<sup>17</sup>, pour lesquels, avec l'UNSA-Education, nous avons trois sièges de titulaires et trois sièges de suppléants, dont un pour *Sup'Recherche*.
- Au CNRS, sous l'étiquette de l'Union UNSA-Recherche, nous avons progressé de 500 voix, alors qu'il y avait moins de votants, et obtenu 3 sièges de titulaires et 2 de suppléants dans les CAES<sup>18</sup> ; les résultats des élections des CAP<sup>19</sup> ont aussi montré, qu'avec l'UNSA- Recherche on est plus fort ensemble ! Les élections pour le Comité National du CNRS, sous cette même étiquette, nous ont permis d'avoir un élu.
- Pour les élections professionnelles des enseignants dans les corps des certifiés et agrégés, nous avons présenté en 2011 des listes nationales (CAPN<sup>20</sup>) et des listes académiques (CAPA<sup>21</sup>) communes avec le SE-UNSA. Les résultats de ces élections sont un motif de satisfaction, toutefois, un travail en partenariat plus approfondi et régulier avec le SE-UNSA permettrait d'être plus efficace.
- Dans les établissements aussi, nos résultats électoraux sont en progrès, qu'il s'agisse des conseils centraux (mars 2012) ou, en lien avec les autres syndicats de l'UNSA-Education, de la majorité des CT<sup>22</sup> et des CHSCT des établissements.

L'ensemble de ces élections contribue à confirmer l'UNSA Education comme 1ère organisation syndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ainsi, tous ces résultats électoraux, valident nos choix, car ils nous ont permis d'améliorer une représentativité qui ne cesse de progresser, fruit de notre action raisonnée, de notre notoriété grandissante, du travail collaboratif avec l'UNSA-Education, mais aussi et surtout de la mise en place d'un réseau de militants qui se développe de jour en jour.

## ➤ Sup'Recherche, un syndicat à sa place dans l'UNSA et l'UNSA Education

Le fonctionnement de l'UNSA Education, et de l'UNSA, avec son Réseau Universités et ses groupes de travail, comme celui sur les Risques Psycho-Sociaux, sur les CHSCT, ou encore celui sur les ESPE, permet à Sup'Recherche, grâce à un travail en amont, de s'exprimer librement, sans se retrouver en porte-à-faux avec les autres syndicats de sa fédération et de son union.

La participation active de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint aux différentes instances de l'UNSA Education (EFN<sup>23</sup>, BFN<sup>24</sup>, CFN<sup>25</sup>) et de l'UNSA (CN<sup>26</sup>) nous a donné une visibilité importante auprès des autres

<sup>16</sup> Conseil National des Universités

<sup>17</sup> Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

<sup>18</sup> Comité d'Action et d'Entraide Sociales

<sup>19</sup> Commissions Administratives Paritaires

<sup>20</sup> Commission Administrative Paritaire Nationale

<sup>21</sup> Commission Administrative Paritaire Académique

<sup>22</sup> Comités Techniques

<sup>23</sup> Exécutif Fédéral National

<sup>24</sup> Bureau Fédéral National

<sup>25</sup> Conseil Fédéral National

<sup>26</sup> Conseil National

syndicats. La participation aussi aux instances de l'UNSA Fonction Publique, dans laquelle la Secrétaire Générale est membre de la Commission Administrative, et de la Commission internationale de l'UNSA, renforce aussi les liens que nous avons au sein de l'UNSA. Il en est de même de notre participation aux différents congrès de fédérations comme congrès de syndicats 'amis'. Ces activités sont aussi l'occasion pour nous d'enrichir notre réflexion et de forger des liens, voire des partenariats qui peuvent nous être utiles pour pénétrer certains sites ou institutions dans lesquels nous sommes encore trop peu présents.

Parmi les différents syndicats de l'UNSA Education avec lesquels nous travaillons le plus depuis 3 ans, il y a bien évidemment les deux organisations également présentes dans l'enseignements supérieur et la recherche, SNPTES<sup>27</sup> (ITA<sup>28</sup>, ITRF<sup>29</sup>) et Administration & Intendance (AENES<sup>30</sup>), avec lesquels Sup'Recherche a su de longue date bâtir des partenariats forts. Au sein des instances où nous siégeons ensemble, comme le CTMESR ou le CNESER, un vrai travail collaboratif permet de porter la voix de l'UNSA avec force, et sans léser les intérêts des uns ou des autres.

Et, fruit de ce travail commun, en accord avec nos décisions du Congrès de Nancy, nous avons créé, en janvier 2011, l'Union UNSA-Recherche, avec nos camarades du SNPTES ; cette union regroupe les chercheurs des organismes de recherche (EPST), et en particulier du CNRS. L'objectif principal de cette union était la promotion d'une politique d'action commune au sein des EPST, d'obtenir à terme une meilleure visibilité et de bons résultats aux élections, avec des listes et des candidats présentés sous le sigle de cette union. Cette visibilité a déjà bien commencé, y compris aux élections du CT du CNRS pour lequel nous avons obtenu 2 sièges.

## ➤ **Sup'Recherche et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche français**

L'action syndicale nous amène à travailler avec trois types d'interlocuteurs : les autres syndicats (dans et hors UNSA Education), les présidents et directeurs d'établissements, et le Ministère.

En dépit de divergences parfois fortes à la fois en termes d'appréciation des évolutions actuelles que pour ce qui est des modalités d'action, nous avons maintenu jusqu'à juillet 2013 notre participation aux réunions quasi hebdomadaires de l'intersyndicale nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par principe, nous ne signons néanmoins pas les textes en contradiction avec nos propres orientations et nous refusons de nous lancer dans des actions que nous considérons contre-productives.

Au sein de certaines instances, nous avons su travailler avec d'autres organisations et élaborer des prises de positions communes. Nous avons tout à gagner avec ce genre de stratégie, à condition de savoir communiquer en imposant notre nom, ce qui n'est pas toujours facile...

Les événements des dernières années, les changements d'équipes, ont également été l'occasion pour nous de nous faire entendre auprès de la CPU<sup>31</sup> – en particulier sur le dossier de la réforme de la formation des enseignants – ou, avec le SNPTES, auprès de la direction du CNRS. Ces interlocuteurs, nous nous refusons à les considérer comme des adversaires: ce sont des partenaires, avec qui nous avons souvent des divergences, mais avec qui nous devons pouvoir dialoguer en permanence, car il est possible de trouver des points de convergence, voire de faire accepter certaines de nos propositions et revendications.

Notre volonté de dialogue exigeant a guidé notre travail avec notre Ministère, quelle qu'en soit la couleur politique.

## ➤ **Une reconnaissance internationale**

La reconnaissance de la qualité du travail syndical réalisé par Sup'Recherche ne se limite pas au plan national : au niveau international aussi, *Sup'Recherche* est considéré comme un interlocuteur, un partenaire de qualité. C'est ainsi que, de 2007 à 2012, la vice-présidence du HERSC (Comité Scientifique pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, dépendant de la section européenne de l'Internationale de l'Education) a été assurée par Dominique Lassarre, ancienne Secrétaire Générale de notre syndicat. En 2013, c'est l'actuelle Secrétaire Générale qui y siège et qui est en particulier chargée du dossier des Doctorants.

Avec l'UNSA Education, *Sup'Recherche* représente la France dans de nombreuses réunions concernant l'enseignement supérieur et la recherche. Notre participation à ces réunions – au cours desquelles, contrairement à certaines

<sup>27</sup> Syndicat National des Personnels Techniques de l'Enseignement Supérieur

<sup>28</sup> Ingénieurs, Techniciens et Administratifs

<sup>29</sup> Ingénieurs et Techniciens Recherche et Formation

<sup>30</sup> Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

<sup>31</sup> Conférence des Présidents d'Université



organisations, nous nous refusons à réduire les débats aux seuls problèmes français – nous donne une vision prospective des évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche qui nous différencie de nos concurrents au sein du paysage syndical français. Dans un contexte international majoritairement réformiste, notre syndicalisme trouve des interlocuteurs qui lui permettent de conforter ses réflexions et ses modalités d'action.

## ➤ Une syndicalisation à développer

Grâce à nos résultats électoraux qui prouvent que nos idées sont partagées par une partie croissante de notre communauté, nous avons la satisfaction de nous faire entendre et respecter en tant que véritable syndicat de l'enseignement supérieur et de la recherche ; cela ne doit pas nous empêcher de continuer à nous développer, bien au contraire !

Alors que la syndicalisation en France est faible, les effectifs de *Sup'Recherche* se maintiennent. C'est ainsi l'occasion de rappeler ici la naissance de la nouvelle Section de *Sup'Recherche* en Antilles-Guyane et le renforcement de nombreuses autres sections dont celle de La Réunion.

Le nombre des retraités augmente régulièrement parmi nos adhérents, ce qui est une bonne chose – il est bon de garder le contact avec ceux qui, de par leur histoire et leur culture syndicale, peuvent nous faire profiter d'une expérience et d'un recul indispensables – mais ne doit pas nous faire oublier que la vie d'un syndicat repose avant tout sur l'engagement des actifs. Ainsi, *Sup'Recherche* doit maintenant aller prioritairement à la rencontre des syndiqués potentiels, et en particulier les plus jeunes, sans oublier les contractuels.

Dans ce contexte, nous avons lancé fin 2012 une grande enquête sur le Doctorat auprès des doctorants, enquête dont les résultats ont été publiés dans le numéro Hors Série, N° 71 de juin 2013 de la lettre d'infos de notre syndicat. Les doctorants contractuels sont des salariés et, à ce titre, ils ont le droit de se syndiquer à *Sup'Recherche*, encore faut-il le leur faire savoir. Pour eux et également pour les doctorats sans contrat, nous avons demandé au ministère de créer un groupe de travail sur le Doctorat.

De plus en plus souvent les établissements recrutent des personnels contractuels dans des conditions souvent d'une précarité totale et nous l'avons dénoncé à de nombreuses reprises, y compris avec un ouvrage collectif intitulé « Recherche précarisée, recherche atomisée : Production et transmission des savoirs à l'heure de la précarisation », publié aux éditions Raisons d'agir, en 2011. Nous syndiquons des personnels contractuels et devons poursuivre nos actions à leur égard.

## ➤ Une vie interne à consolider

Les objectifs affichés dans la foulée du congrès de Nancy étaient ambitieux : meilleure répartition des tâches au sein du Secrétariat National (nous avons institué une réunion mensuelle par Skype) et du Conseil National (nous avons augmenté le nombre de réunions annuelles, 4 à 5 par an, et allongé leur durée passant d'une journée à un jour et demi à chaque rencontre ou presque), renforcement de notre réseau de correspondants disciplinaires et locaux, communication rénovée (La lettre d'infos a été refondue et étoffée), documents à destination des personnels, rédaction de communiqués, meilleure communication dans les médias, réalisation de l'enquête auprès des doctorants, organisation de stages de formation, etc.

Il est incontestable que nous avons gagné en visibilité. Côté médias, nos communiqués de presse, les rapports établis avec des journalistes et des agences de presse ont permis de porter notre message. Toutefois, il est important pour *Sup'Recherche* que tout ce travail soit encore mieux relayé par une action militante, construite dans la durée, et plus présente sur l'ensemble du territoire.

## ➤ Et demain ?

Le bilan de ces trois années est globalement satisfaisant et l'équipe sortante de *Sup'Recherche-UNSA* peut estimer qu'elle a travaillé avec efficacité et qu'il faut poursuivre.

Ainsi, avec la transformation que connaissent aujourd'hui les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, il faudra adapter nos modes d'action, notamment prendre en compte des problématiques territoriales, en maintenant nos valeurs et en fortifiant notre culture commune.

A nous de nous en donner les moyens.